

[Texte]

jusqu'à maintenant, ce qu'on a tenté de faire reconnaître, c'est une reconnaissance légale par l'ensemble des provinces, à des degrés différents de succès et avec des débats portés jusqu'à la Cour suprême. Vous êtes tous au courant, je n'insiste pas. On a assisté à des degrés de succès divers d'une province à l'autre. L'exercice de ce matin ne doit pas consister, à mon avis, à tenter d'identifier, de qualifier chacune des provinces comme bonne, ou mauvaise. Je pense que le rapport que vous avez devant vous, donne un avis juridique décrivant le cadre légal que chacune des provinces s'est donné pour rendre les services aux francophones; certaines sont nettement mauvaises, d'autres sont bonnes, d'autres passables. C'était son devoir, pas le mien. Prenons un certain temps. Nous sommes plus proches d'une application concrète des principes qu'on a défendus depuis près de 15 ans et qu'on s'est permis de faire reconnaître par la cour, comme le prouvent les jugements rendus par la Cour suprême concernant le Manitoba et certaines décisions récentes concernant l'Ontario et l'Alberta. Elles nous laissent croire qu'on est prêts. Il est heureux de dépasser quelque peu le niveau d'un volet légal et d'une reconnaissance juridique.

• 1020

C'est pour cela, tout en reconnaissant dans certains cas, une situation qui, au niveau pratique, ne s'est guère améliorée, que je parle en connaissance de cause puisque j'ai rencontré à peu près toutes les associations des provinces, particulièrement de l'Ouest où j'ai passé un certain temps. Dans certains milieux on frole le pessimisme très évident; dans d'autres, on développe des attitudes plus agressives, plus provocatrices entre les paliers de gouvernement; dans d'autres milieux, c'est un peu plus serein. Dans l'ensemble, on est plus près d'une application concrète des principes qu'on a défendus. Mais je le dis entre guillemets. Je sais que pour les minorités, cela ne correspond pas à la réalité. Je ne veux pas donner l'impression qu'on est partis sur un courant qui nous emportera, dans cinq ou dix ans, vers une reconnaissance totale du bilinguisme. Absolument pas. Mais, des prises de conscience se font; elles se font lentement dans certains milieux; elles devraient éventuellement se faire plus vite. Je suis un de ceux qui croient qu'au niveau des mentalités, particulièrement des provinces et des gouvernements, avec toutes les composantes, il n'y a rien d'autre à faire que de tenter par des gestes, par des gestes radicaux, d'imposer des réalités. De toute façon ces réalités ne relèvent pas du fédéral. Ce dernier a un rôle incitatif beaucoup plus que de coercitif.

A mon avis, encore une fois, la démarche se fait lentement. Il y a évidemment place pour le progrès et l'amélioration. Là où le gouvernement fédéral a la capacité d'agir et d'influencer les décisions, il doit continuer à accentuer ses efforts.

M. Desjardins: Monsieur le ministre, le point 2 de votre discours, à la page 10, parle d'une collaboration plus concrète avec les gouvernements provinciaux.

J'ai bien compris votre sens du respect des juridictions des provinces. De quelle façon voyez-vous l'intervention fédérale au niveau des provinces en matière d'égalité linguistique? Voyez-vous une association plus particulière avec le Québec?

[Traduction]

tion by all of the provinces, with varying degrees of success and with battles right up to the Supreme Court. You are all aware of that, I will not dwell on it. Success has varied from one province to the other. In my opinion, we are not here this morning to try to decide which provinces are good and which bad. I believe the report in front of you gives a legal opinion on the legal context in which each of the provinces provides services to francophones. Some are clearly bad, others are good, others are average. That is the author's assessment, not mine. We are closer to seeing a concrete application of the principles we have upheld for over 15 years. These principles have been recognized by the court, as evidenced by the decisions made by the Supreme Court with respect to Manitoba, and by certain recent decisions in Ontario and Alberta. This leads us to believe that we are close. It is nice to go beyond the aspect of purely legal recognition.

While I recognize that for practical purposes the situation has scarcely improved in certain cases, I have met with almost all the provincial associations, particularly in the west, where I spent some time. In some places, people are clearly pessimistic, in others they take a more militant stance vis-à-vis the various levels of government, and in still others, the attitude is quieter. Generally speaking, however, we are closer to a concrete application of the principles for which we have been struggling. But I say so with some reservations. I know that the minorities are still waiting for it all to come true. I do not want to give the impression that in five or ten years there will be a total recognition of bilingualism. Absolutely not. But, people are becoming more aware of the issue, slowly in some places, but it should pick up speed. I am one of those who believe that if you wish to change attitudes, particularly in provinces and governments, there is nothing like a fait accompli. In any case, it is not up to the federal government to impose anything. Its role is more to encourage than to compel.

In my opinion, things are moving. There is clearly room for progress and improvement. In those areas where the federal government can act and influence decisions, it must continue to do so.

Mr. Desjardins: Minister, in point 2 of your speech on page 4, you refer to more concrete co-operation with the provinces.

I can understand that we must respect provincial jurisdiction. How do you envision the federal government intervening in the provinces in terms of language equality? Do you see a specific association with Quebec?